

Des femmes, des hommes, des régions, nos ressources...



Orientations du MRNF en matière d'intensification de l'aménagement forestier et de la pratique sylvicole au Québec

Le 31 mai 2011

Annie Malenfant, ing.f., M.Sc.

Présentation inspirée par Ronald Brizzard et Sébastien Meunier, DAFPP

**Ressources naturelles
et Faune**

Québec 

Avant-propos

Ce document a été élaboré afin de supporter une présentation orale réalisée dans le cadre des travaux des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Gaspésie. Les informations qu'il contient ont servi à illustrer les propos du présentateur et ne doivent pas être utilisées hors contexte. Il est possible que ces informations aient évoluées depuis la réalisation de la présentation.

Nouveautés en matière de gestion

- Régionalisation
- Gestion intégrée des ressources naturelles
- Aménagement écosystémique
- Approche normative → vs Gestion par objectif et résultat →
- Instructions vs Outils d'aide à la décision (Guides sylvicoles et outils économiques)

Contexte

Quelques constats:

- Superficie du territoire forestier du Québec
- Travaux sylvicoles :
 - ✓ Un investissement majeur
 - ✓ Dispersés sur le territoire
 - ✓ Pas de modulation en fonction de la productivité des stations
 - ✓ Rendement des travaux en deçà des attentes

Contexte

Quelques constats (suite) :

- Possibilité forestière en forêt publique en baisse
- Conditions difficiles des travailleurs sylvicoles
- Budgets alloués pour les travaux sylvicoles limités

Pourquoi en parle-t-on ?

(...) incitent le gouvernement québécois à optimiser la production forestière afin de maintenir sa compétitivité et de compenser les diminutions d'approvisionnement en bois.

L'intensification de l'aménagement forestier figure donc parmi les changements proposés par la réforme forestière et le Chapitre II de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* en balise les règles.

Plan de présentation

- Réflexions en amont
- Comment
 - ✓ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
 - ✓ Stratégie d'aménagement durable des forêts
 - ✓ Guide d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse
- Conclusion

Réflexions en amont

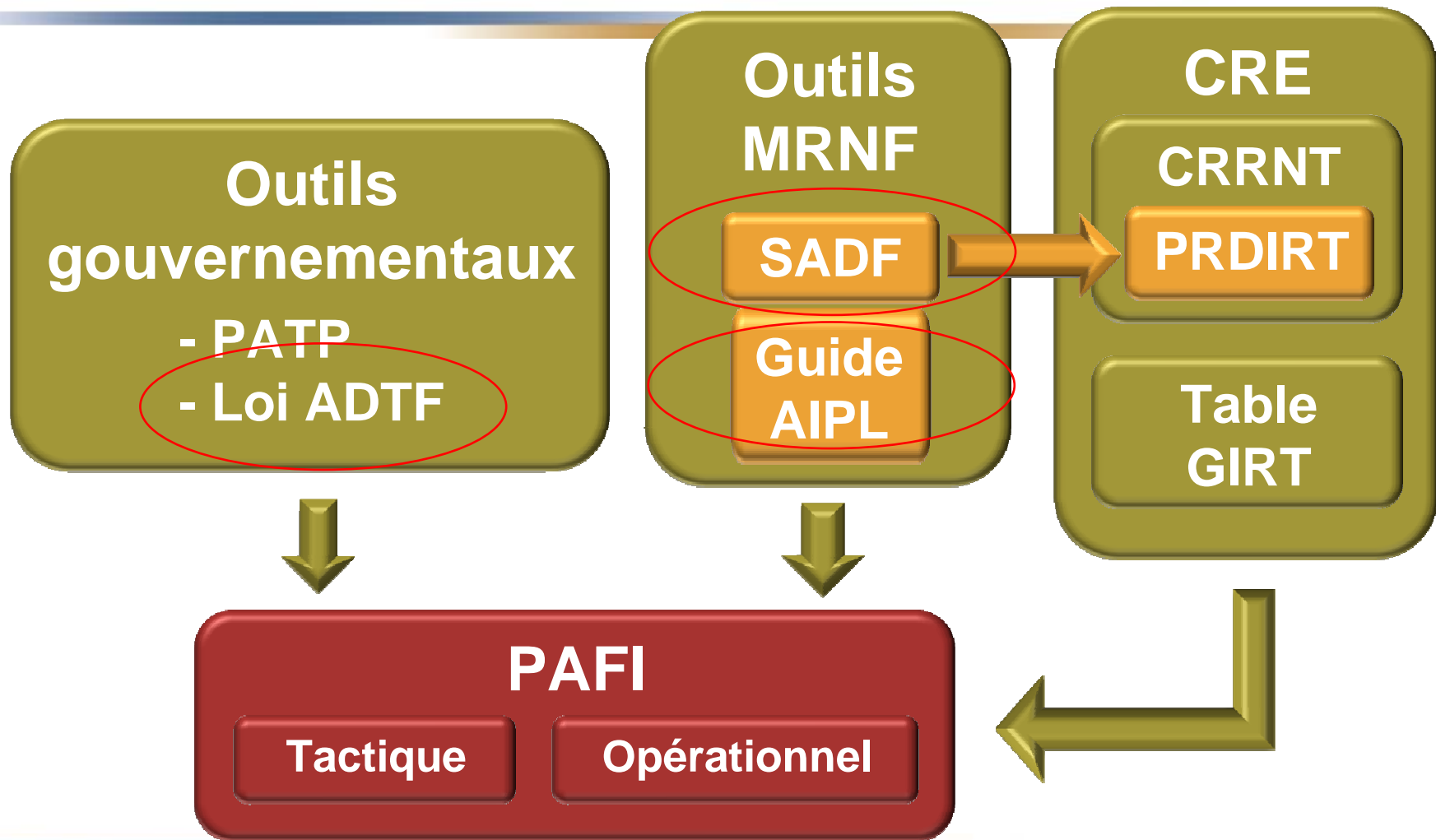
- Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier (2002)
- Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique (Rapport Coulombe 2004)
- Sommet pour l'avenir du secteur forestier (2007)
- Livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain* (2008)
- Groupe de consultations d'experts sur l'intensification de l'aménagement forestier (2009)

Réflexions en amont

En résumé :

- Allouer une portion de la superficie à l'intensification de la production ligneuse. Objectif : création de valeur
- Générer des volumes de bois de qualité est suffisant pour doter le Québec de marges de manoeuvre :
 - ✓ Accroître substantiellement les rendements ligneux et la qualité des essences recherchées
 - ✓ Concentrer les efforts sylvicoles sur les territoires où c'est le plus avantageux
 - ✓ Protéger les investissements sylvicoles
- Avoir des mécanismes visant à assurer un suivi rigoureux des interventions sylvicoles et des rendements ligneux

Comment ...



Ce que dit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

- Intensification de la production ligneuse (Titre II, Chapitre II, articles 36 et 37) :
 - ✓ Le ministre détermine des critères permettant d'identifier des aires à fort potentiel forestier présentant un intérêt particulier pour l'intensification de la production ligneuse;
 - ✓ Le ministre transmet aux conférences régionales des élus (CRE), pour consultation du milieu régional, et aux communautés autochtones concernées, une carte indiquant les endroits où se situent ces aires;

Ce que dit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

- Intensification de la production ligneuse (Titre II, Chapitre II, articles 36 et 37) :
 - ✓ Après avoir effectué les consultations requises, les CRE et les communautés autochtones concernées proposent au ministre, parmi ces aires, les aires sur lesquelles elles aimeraient de prime abord voir prioriser la production ligneuse.

Ce que dit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

- Plans d'aménagement forestier intégré (Titre II, Chapitre VI, Section II, article 54) :
 - ✓ Le plan tactique contient notamment les aires d'intensification de la production ligneuse.

Ce que dit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

- Liste des aires d'intensification de la production ligneuse (Titre II, Chapitre VI, Section IV, article 69) :
 - ✓ Le ministre tient à jour et rend publique une liste des aires sur lesquelles une intensification de la production ligneuse a été réalisée (Cette liste contient notamment les coordonnées géographiques, la superficie et une description sommaire des activités d'intensification réalisées).

Ce que dit la Stratégie d'aménagement durable des forêts

- Orientations
- Objectifs
- Cibles ministérielles

Ce que dit la Stratégie d'aménagement durable des forêts

Défi :

Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées.

Orientation :

Orienter la production de matière ligneuse pour faire face à toute forme de changements du secteur forestier et accroître la valeur des produits forestiers générés.

Démarche retenue par le MRNF

Objectifs

- ✓ Répartir les efforts sylvicoles à l'aide d'un gradient d'intensité de la pratique sylvicole
- ✓ Effectuer des interventions sylvicoles bien adaptées à l'écologie des sites et aux objectifs poursuivis
- ✓ Cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité économique
- ✓ Accroître et consolider la production de matière ligneuse sur certaines portions du territoire forestier

Démarche retenue par le MRNF

Moyens

- ✓ D'ici 2013-2014, implantation progressive des AIPL dans le cadre de l'élaboration des PAFI tactiques
- ✓ À long terme, l'objectif est 15 % de la superficie forestière productive en AIPL
- ✓ Doubler la valeur des bois à l'hectare
- ✓ Démarche consensuelle d'identification des AIPL

Ce que dit : le Guide d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse

- Principes



- Démarche



- Critères



Principes



Principes



Principes



Exclure

Zones critiques
Biodiversité



Carences Aires protégées (MDDEP)



Éviter



Conflits d'usage

Principes



Démarche



- Aires potentielles brutes
 - ✓ DIF et DGR
- Propositions
 - ✓ CRE
 - ✓ Communautés autochtones
- Considération des propositions dans les PAFI
 - ✓ DGR
- Élaboration de la liste
 - ✓ DGR

Et donc, ...

S'entendre sur ce qu'on souhaite, sur la quantité qu'on juge acceptable, où c'est possible et comment on le distribue sur le territoire.